REPUBLIQUE FRANCAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	24

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents: MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/68-

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION 2024 - AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS (CCFF)

Rapporteur: Mme Isabelle RICARD

Monsieur SERRUS sort de la salle (pouvoir de M. SBLANDANO).

Madame la Première Adjointe expose que chaque année les associations du village, sportives, culturelles ou caritatives, déposent un dossier de demande de subvention à la commune. Cette demande a pour but d'obtenir une aide financière pour leur fonctionnement ou pour un projet ponctuel.

Présente la demande de subvention de l'amicale du Comité Communal Feux Forêts (CCFF) pour l'exercice 2024.

Vu la Commission des Finances du 25 Mars 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 2 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre, SBLANDANO Bruno),

ATTRIBUE une subvention de 1.000 € à l'amicale du CCFF, pour l'exercice 2024.

INSCRIT la dépense sur le budget correspondant.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

RECU EN PREFECTURE

la transmissi le 19/84/2824ccture

le 3//Application agrée é legalité com

0199_0E+013-211300843-20240327-DEL IB_24_68